



# ÉPREUVE COMBINÉE D.C.G.B.-1 24 juin 2018



Photo – Audrey Bouchard

## L'Écurie DCGB est fière de vous inviter à sa compétition d'épreuve combinée DCGB-1 Mini-derby de concours complet

Coordonnées	Écurie DCGB 11700, Côte des anges Mirabel, QC, J7N 2W3 <i>Accessible via l'autoroute des Laurentides (15) sortie 31-St-Janvier, Via autoroute 50, sortie 272</i>
Dates	23 juin, schooling, stadium, terrain de cross II et carrière de dressage II disponibles 24 juin 2018 – Épreuve combinée DCGB-1 2018, sanctionnée par l'AERL CSECC et CÉ
Organisateurs	Daniel Bouchard et Geneviève Bastien
Responsable du concours	Geneviève Bastien
Secrétariat	Geneviève Bastien et Catherine Proulx Écurie DCGB - Tél : (450) 475-7910 genbastien@videotron.ca
Juges	Madeleine Levasseur
Commissaire	Natalie Proulx
Chef de piste	Gabriel Bélanger
Vétérinaire	Rex Decroix DMV – (450) 435-3511 sur appel
Maréchal-ferrant	Jérémi Côté – (450) 822-1395 sur appel
Photographe	Frédérique Leduc – (438) 884 4972 à confirmer

**Le casse-croûte sera ouvert de 8h00 à 15h00, dans le manège intérieur et sera opéré par La Maison des Jeunes de Mirabel. Nous vous invitons fortement à les encourager puisque tous les profits serviront à financer leurs activités!!!**



# ÉPREUVE COMBINÉE

## D.C.G.B.-1

### 24 juin 2018



## DESCRIPTION DES CLASSES DE MINI-DERBY DE CONCOURS COMPLET

### SAUTERELLE :

---

Test de dressage :	Dressage Canada – Pas, trot – reprise B - 2010
Épreuve de sauts :	Distance approximative de 600 m. Vitesse : 300m/min, Hauteur maximale: 1'–6", aucune combinaison, 9 efforts de sauts

### PRÉ-DÉBUTANT :

---

Test de dressage :	Dressage Canada – Pas, trot – reprise B - 2010
Épreuve de sauts :	Distance approximative de 900 m. Vitesse : 325m/min, Hauteur maximale: 2'–0", aucune combinaison, 12 à 15 efforts de sauts

### DÉBUTANT:

---

Test de dressage :	Concours complet canadien – Débutant, reprise 1 - 2016
Épreuve de sauts :	Distance approximative de 900 m. Vitesse : 350m/min, Hauteur maximale: 2'–6", aucune combinaison, 12 à 15 efforts de sauts

### Pré-ENTRAÎNEMENT :

---

Test de dressage :	Concours complet canadien - Pré-entraînement, reprise 1 -2016
Épreuve de sauts :	Distance approximative de 1000 m. Vitesse : 400m/min, Hauteur maximale: 3'–0", 14 à 18 efforts de sauts

Un minimum de 40% des sauts sont fixes. Un maximum de 50% de ces sauts fixes sera à hauteur maximale.

Les épreuves de sauts se tiendront dans l'aire gazonnée d'une grandeur approximative de 230' x 375'.

L'épreuve de dressage débutera vers 9H00 et l'épreuve de saut débutera vers 13h30. Les cavaliers inscrits en pré-entraînement seront les premiers à l'horaire.

Les heures de passage finales des cavaliers seront publiées le 21 juin 2018.

Pour toutes questions vous pouvez contacter Geneviève Bastien au (450) 475-7910 ou par courriel : [genbastien@videotron.ca](mailto:genbastien@videotron.ca).





# ÉPREUVE COMBINÉE

## D.C.G.B.-1

### 24 juin 2018



Le réchauffement dans les carrières de dressage et l'aire de sauts est interdit, sous peine d'élimination. Deux autres carrières sont mises à la disposition des cavaliers pour le réchauffement, soit une pour le dressage et une pour le saut. Les sauts de l'aire de réchauffement devront être pris dans le sens indiqué par les fanions (rouge à droite et blanc à gauche) sous peine d'élimination.

Numéro de dossard : Chaque couple cavalier/cheval se verra attribuer un numéro de dossard pour la durée du concours. Ce numéro devra être porté en tout temps par le cheval, lorsque celui-ci est hors de son box. Chaque concurrent ayant loué un box, devra le nettoyer et. Le dépôt de 10\$ sera remis au participant lorsque ce dernier rendra ses numéros de dossard et lorsqu'un bénévole aura inspecté et approuvé la propreté du box.

Heure d'arrivée : samedi après 9h00.

Date de clôture : les inscriptions et paiements complets seront reçus au plus tard le 18 juin 2018, jusqu'à 17h par le secrétariat. Aucun remboursement après le 21 juin à moins d'un papier d'un vétérinaire ou d'un médecin  
Les chèques sans provisions se verront infliger une pénalité de 50\$

#### DRESSAGE

---

- Harnachement : voir règlement CH, livre E, chapitre 4 - Gants obligatoires.
- Guêtres et bandage défendus.
- Cravache permise, 120 cm maximum, lanière incluse
- La lecture des reprises de dressage est autorisée.
- Dimension du manège de dressage 20 x 40.
- Le pointage est transféré en négatif.

#### ÉPREUVE COMBINÉE

---

- Harnachement : voir règlement CH, livre D 115.3.
- Brassard médical obligatoire (disponible sur place).
- Port de la veste de sécurité obligatoire.
- Cravache courte permise, moins de 75 cm.
- Le temps optimum pour un parcours est déterminé d'après la longueur de ce parcours et la vitesse stipulée. La limite de temps est égale au double du temps optimum. – 0.4 points de pénalité par seconde trop lente et 1 point par seconde trop vite du temps accordé sans pénalité (Temps accordé sans pénalité : 20 secondes en plus ou en moins que le temps optimal).
- Chute du cavalier ou du cheval, le participant doit se retirer.

#### COMPILATION

---

- Total des points négatif au dressage plus le total des points de pénalité dans l'épreuve combinée.
- Le gagnant est celui qui a cumulé le moins de points de pénalité.
- Rubans décernés jusqu'à la 8<sup>e</sup> place.



# ÉPREUVE COMBINÉE D.C.G.B.-1 24 juin 2018



**Bourses:** Dans le cas de bourses gagnées, les montants (en \$ canadiens) seront donnés en argent comptant lors de la remise des résultats. Une moyenne minimale de 58% (vice-champion) et de 60% (champion) pour la phase de dressage et un maximum de 12 points de pénalité (vice-champion) et de 8 points de pénalité (champion) pour la phase de saut sont requis pour avoir droit aux bourses. Dans l'éventualité où il n'y aurait pas ou pas assez de concurrents dans une catégorie donnée, les montants seront redistribués au prorata dans toutes les catégories.

Si le gagnant de la bourse est gagnant d'une classe ayant 2 cavaliers et moins, 50% de la bourse affichée lui sera remis. Le montant restant sera redistribué au prorata dans les catégories restantes.

**Présentation / tenue:** Lors des présentations et remises, les cavaliers et leurs accompagnateurs devront être vêtus de façon convenable. Sur demande, le cavalier devra être en selle et à l'heure, à défaut de quoi le comité organisateur se réserve le droit de retenir les bourses et trophée.

L'épreuve combinée DCGB-1 est un concours sanctionné de niveau Bronze membre de Canada Équestre, situé au 308, rue Legget, bureau 100, Ottawa (Ontario) K2K 1Y6; il est régi par les règlements en vigueur de Canada Équestre (A602.1). Le concours est également régi Cheval Québec et par les règlements en vigueur de cette fédération ainsi que par ceux de l'ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE DE LAVAL, LAURENTIDES, LANAUDIÈRE CHASSE, SAUT, ÉQUITATION, CONCOURS COMPLET. Ces règlements sont disponibles sur le site web : [www.aerl.org](http://www.aerl.org).

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CÉ et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de CÉ (A602.2).

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours (A602.7). Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours. Tout cheval inscrit à une épreuve lors d'un concours peut être sélectionné pour un contrôle antidopage alors qu'il se trouve sur le site de l'épreuve (A602.5).

Canada Équestre (CÉ), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence. À cette fin, tous les adhérents s'engagent à: tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur. Exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté. Veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport. assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examen vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équin. Continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin. exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres et qu'ils respectent cette réglementation. Promouvoir activement l'élaboration et le respect de règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux. La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant



# ÉPREUVE COMBINÉE

D.C.G.B.-1

24 juin 2018



les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain. (A602.3(f))

Les organisateurs du concours, les officiels, les bénévoles et les employé(e)s rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsable de tous accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, un spectateur, un cavalier, un membre d'une équipe d'écurie ou toute autre personne présente à ce concours. Tout cheval se trouvant sur le terrain devra avoir en sa possession l'original du certificat du test Coggins daté de l'année en cours. Le port de la bombe approuvée SEI ou ASTM est obligatoire pour tous les cavaliers

Tous les participants de ce concours doivent être membre en règle de l'AERL CSECC (ou tout autre association régionale reconnue par Cheval Québec) ou détenir un passeport journalier de l'AERL CSECC, de Cheval Québec, de Canada Équestre et de Concours complet Canada (ou détenir un passeport journalier).

## RESPONSABILITÉ/RESPONSIBILITY

### 1. RESPONSABILITÉ/RESPONSIBILITY

Les organisateurs du concours, les officiels, les bénévoles et les employé(e)s rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsable de tous accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, un spectateur, un cavalier, un membre d'une équipe d'écurie ou toute autre personne présente à ce concours. Tout cheval se trouvant sur le terrain devra avoir en sa possession l'original du certificat du test Coggins daté de l'année en cours. Le port de la bombe approuvée SEI ou ASTM est obligatoire pour tous les cavaliers. *The Contest Organizers, officials, volunteers and employees associated with this Contest will not be held liable for any accidents, damages, injuries or losses suffered by any entrant, spectator, rider, A team team or any other person present in this contest. Any horse in the field must have the original Coggins test certificate from the current year. SEI or ASTM approved bombs are mandatory for all riders.*

### 2. PERSONNE RESPONSABLE/RESPONSIBLE PERSON

**La personne responsable doit obligatoirement se trouver sur les lieux lors de la compétition.** La personne responsable (PR) d'un cheval doit être un adulte qui assume ou partage la responsabilité de l'entretien, de l'entraînement, de la garde et du rendement de ce cheval. Elle est officiellement responsable du cheval aux termes des règlements de CE . La PR est assujettie aux obligations imposées par les dispositions des règlements de CE portant sur les sanctions, et passible de pénalités pour toute infraction aux règlements applicables de CE. La PR assume la responsabilité de l'état, de la condition physique et de la régie du cheval, et elle est la seule responsable en dernier ressort de tout acte accompli par elle-même ou par toute autre personne autorisée à avoir accès au cheval aux écuries, ailleurs sur le terrain, ou pendant que le cheval est monté, mené ou entraîné. La PR doit posséder une licence sportive valide, de niveau de compétition ou plus, du cheval, **OU, dans le cas d'un concurrent propriétaire junior mineur, le parent ou le tuteur est autorisé à signer en tant que personne responsable.** *The person responsible for a horse needs to be on the competition site. The Person Responsible for a horse is an adult, who has, or shares, responsibility for the care, training, custody, and performance of the horse and who has official responsibility for that horse under EC Rules and is liable under the penalty provisions of the Rules for any violation of the EC Rules. The person responsible must hold a valid EC Sport License in good standing at the same level or higher, as that in which the horse is competing, OR in the case of junior/minor owner entries, a parent/guardian is entitled to sign as PR.*

### 3. ASSURANCES / INSURANCES

Tout cavalier ou propriétaire de cheval est le seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante pour les compétitions et de maintenir cette police en vigueur. *All owners and competitors are personally responsible for damages to third persons caused by themselves, their employees, their agents or horses. They are therefore strongly advised to take out third-party insurance providing full coverage for participation in equestrian events and to keep their policy up to date.*



# ÉPREUVE COMBINÉE D.C.G.B.-1 24 juin 2018



#### 4. NUMÉRO DE CONCURRENT / COMPETITION NUMBER

Il est obligatoire qu'il soit porté bien en vue par le cheval ou par le cavalier/meneur dès que le cheval quitte sa stall, à compter de l'émission du numéro par le secrétariat jusqu'à la fin de la compétition. Un cheval portant le mauvais numéro pourra être éliminé. *It is compulsory for the horse's assigned competition number to be worn by the horse or athlete/handler when the horse is outside the stall from the time that the number is issued until the end of the competition. Any horse wearing the incorrect number may be eliminated.*

#### 5. PORT DU CASQUE PROTECTEUR / HEADGEAR

Tous les athlètes, quel que soit leur âge ou leur niveau, doivent porter un casque protecteur approuvé, ajusté et fixé adéquatement en tout temps lorsqu'ils sont à cheval sur le terrain d'un concours de dressage sanctionné par Canada Équestre. *All athletes, regardless of age or level of competition, must wear properly fitted and fastened safety approved protective headgear at all times when mounted at any EC sanctioned Dressage competition at the event location. Article E 4.0.*

#### 6. CHANGEMENT AU PROGRAMME / PROGRAM CHANGE

Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants, de diviser les épreuves et de modifier TOUTES les autres conditions entourant ces compétitions afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions. *The Organizing Committee reserves the right to limit entries, divide classes and govern ALL conditions of the show to ensure that they are the same in all divisions.*

### ADMINISTRATION & SECRÉTARIAT / ADMINISTRATION & SHOW OFFICE

#### 7. FERMETURE DES INSCRIPTIONS / ENTRY CLOSING DATE

18 juin 2018 – 19h00

#### 8. ADMINISTRATION

35\$ de frais administratifs sont applicables à chaque inscription. *Entry forms include a \$35 administrative fee.*

#### 9. MODALITÉS DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT

Un chèque signé ou de l'argent comptant couvrant la totalité des frais (inscription et box) devra accompagner les formulaires d'inscription signée par la personne responsable, ainsi qu'un chèque au montant de 10\$ pour dépôt pour box non-nettoyé. Les chèques post-datés ne seront pas acceptés. Paiement au nom de Écurie DCGB. *For an entry to be accepted, a check or money covering stabling and classes must accompany the entry form signed by the person responsible for the horse and a 10\$ deposit for stables not properly cleaned. Post-dated checks will not be accepted. Entry is payable to Écurie DCGB*

#### 10. CHÈQUE SANS PROVISION / NSF PAYMENT

Une pénalité de 50\$ sera ajoutée pour tout chèque non honoré, pour quelque raison que ce soit, en plus de la plainte pour avoir commis une infraction aux règlements de CE (A801.4). *A \$50 charge will be applied for any returned check, regardless the reason. In addition to the complaint of a violation of EC regulations (A801.4).*

#### 11. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES/ EXPENSES

Le comité organisateur n'assumera aucunement les dépenses des participants, des propriétaires, de leurs employés et de leur agent. Aucune de ces dépenses ne sera remboursée. *The Organizing Committee will not be responsible for any expenses of competitors, horses, owners, their employees or agents and does not offer expenses allowances or reimbursements.*





# ÉPREUVE COMBINÉE D.C.G.B.-1 24 juin 2018



## 12. COMPTES OUVERTS/ OPEN ACCOUNTS

Des comptes pourront être ouverts pour la durée de la compétition en déposant au secrétariat un chèque en blanc signé. Les comptes non réglés à la fin de la compétition le seront automatiquement à partir des chèques en blanc. *Accounts may be opened for the duration of the show by depositing a signed blank check at the show office. All open account charges remaining at the end of the show will be automatically applied to the blank check.*

## 13. ANNULATION D'INSCRIPTION / CANCELLATION

Toute annulation avant la date de clôture des inscriptions est sujette à des frais de 25\$ par cheval. Aucun remboursement ne sera fait pour annulation après la date de clôture pour les chevaux ou cavaliers inscrits, sans présentation d'un certificat vétérinaire ou médical et sans approbation du comité organisateur. Un remboursement à la suite d'une attestation vétérinaire ou médicale ne s'applique qu'aux inscriptions et non aux frais d'écurie et d'administration.

*Any cancellation before the closing date will be subject to a \$25 fee per horse. No refund will be granted after the closing date for a horse entered and not exhibited, without a written notice from a veterinarian or medical doctor, in case of a rider, and without approval from the show manager. Refund will include only entries (not stable fees).*

## 14. SUBSTITUTIONS

Un cavalier éligible peut remplacer le cavalier prévu dans une épreuve. Ainsi, le cheval ou poney peut être remplacé. Les frais réguliers d'inscription s'appliquent. Voir règlement E 7.11.10. *A horse/pony may compete with a substitute rider providing the rider is eligible to enter the class. Same way, a rider may substitute an eligible horse or pony. Regular entry fees apply.. Refer to article E 7.11.10*

## 15. ARRIVÉE ET DÉPART

Les chevaux ne pourront commencer à arriver avant le samedi 9h00 et devront quitter au plus tard le dimanche soir. Ceux qui désirent arriver avant cette date ou allonger le séjour devront AU PRÉALABLE s'entendre avec les organisateurs de la compétition. *Horses will not be accepted on the show grounds before Saturday at 8h00am, and must leave by Sunday evening. Those who wish to arrive prior to these dates or to extend their stay must make arrangements with the organizers of the show.*

## 16. HORAIRE DU SECRÉTARIAT / SHOW OFFICE HOURS

Les jours de compétition, le secrétariat ouvrira une heure avant le début des épreuves et fermera une heure après la dernière épreuve. Le secrétariat sera également ouvert de 9h00 à 16h00 la journée précédant la compétition. *The office will be opened 1 hour before the start of the competition and will be closed 1 hour after the last class. It will also open from 9h00 à 16h00 the day prior the start of the show.*

## 17. HEURES DE PASSAGE / RIDING TIME

Seront disponibles sur le site Internet au plus tard le jeudi (21 juin). L'horaire officiel du lendemain sera affiché le soir sur le tableau principal d'affichage. L'horaire en ligne ne constitue pas l'horaire officiel.

La responsabilité de la vérification du temps de passage revient au compétiteur. Par contre, le secrétariat affichera clairement sur le tableau officiel d'affichage toute modification apportée après la parution initiale de l'horaire. *Will be available online no later than Thursday June 21st. The official schedule will be posted on the Main Board the night before competition day. The online schedule is not the official schedule. The competitor is solely responsible for the test start time verification. The office will post clearly on the official board all changes to the original schedule.*



# ÉPREUVE COMBINÉE D.C.G.B.-1 24 juin 2018



## REGLES DE COMPÉTITION & D'INSCRIPTION / COMPETITION & ENTRY RULES

### 18. INSCRIPTION ET RÉSERVATION TARDIVES/ STALL RESERVATION & LATE ENTRIES

Les réservations de stalles et inscriptions tardives seront acceptées à la discrétion du comité organisateur, sous toutes réserves, selon les disponibilités. Un frais de retard de 35\$ sera appliqué après la date de fermeture des inscriptions. *Stall reservations and late entries will be accepted at the discretion of the show management, without prejudice, subject to space availability. A late fee of 35\$ will apply after entry closing date.*

### 19. INSCRIPTIONS REFUSÉES / REFUSED ENTRIES

L'organisateur de concours se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CE. *The show manager reserves the right to refuse any rider or entry non-compliant with rules and regulations of the horse show or the EC Code of Conducts and Ethics.*

### 20. INSCRIPTIONS MULTIPLES / MULTIPLE ENTRIES

Il est possible de s'inscrire à deux niveaux consécutifs (ex. débutant et pré-entraînement) auquel cas il faudra acquitter les frais d'inscription pour les deux épreuves. Le cheval est en tout temps soumis à la limite de 2 reprises par jour. *Horse/Rider combination can compete in two consecutive levels (pre-entry and entry for example), for which the rider will pay entries for both levels. The horse is at all times limited to a maximum of 2 tests in any single day.*

### 21. LECTURE DES REPRISES/ CALLING OF TESTS

La lecture à voix haute des figures est permise pour les reprises. Les lecteurs (lectrices) doivent être convenablement vêtus (es), sans camisoles, shorts ou jupes trop courts. *The calling of dressage tests is allowed. The callers must be properly dressed, without camisoles or short shorts.*

### 22. FRAIS D'ÉCURIE / STABLING

Un nombre limité de stalles sera offert, soit 52. Les coûts sont spécifiés sur les feuilles d'inscription et comprennent la surveillance de nuit pour la durée du séjour. La réservation des stalles et le paiement de leur loyer doivent accompagner le formulaire d'inscription et ces montants ne sont pas remboursables après la date de clôture. Le dépôt de 10\$ sera redonné si les stalles sont nettoyées convenablement. Le prix des stalles ne comprend pas la litière. Grain, foin et litière seront offerts au prix courant. Les box avec portes en bois seront réservés en priorité aux étalons et aux chevaux difficiles. *The cost is specified on the entry form (night watch included for the duration of the stay). Payment must accompany entry forms and is non-refundable after the closing date. A deposit of 10\$ must be included for the stalls to be properly cleaned. Bedding is not included in the price of the stalls. Feed and bedding will be available at market prices. The priority for the stalls with the wooden doors goes to stallions and harder to manage horses.*





# ÉPREUVE COMBINÉE D.C.G.B.-1 24 juin 2018



## 23. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE / EQUINE DRUG TESTING

Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage. Un frais de 3.50\$ par cheval sera facturé. *Any horse entered in any class at a competition may, while on the competition grounds, be selected for equine medication control testing. \$3.50 is added for drug testing.*

## 24. ENTRAÎNEMENT AVANT-CONCOURS / OPENING HOURS OF DRESSAGE ARENA BEFORE THE COMPETITION

Le samedi de 9h00 à 18h00 : le terrain de cross-country II, la carrière de dressage II et les carrières de réchauffement seront ouverts pour entraînement. Le numéro de concurrent est requis. Par la suite, aucun cheval n'est admis dans ou autour des carrières de compétition. Les épreuves devraient débiter à l'heure désignée par l'organisateur. Dimanche, les carrières d'échauffement et de longe seront ouvertes 1h avant le début de la compétition. *The cross-country course II, the dressage ring II and the warm-up rings will be opened from 9:00pm to 6:00pm on Saturday. Every horse must have its number on when out of his stall. No horse is allowed in or around the competition arena and jumping area. Classes should begin at the time designated as per each competition. Warm-up will be open an hour before the start of the competition on Sunday*

## 25. AIRES D'ENTRAÎNEMENT / TRAINING AREA

L'entraînement sera permis uniquement dans les aires prévues à cette fin, 1 heure avant le début de la compétition. Une amende de 50\$ sera imposée à toute personne utilisant les manèges en dehors de l'horaire prévu

*Training is permitted only in designated areas, an hour before the start of the competition. A \$50 fine will be charged to any person using the areas outside of this timetable*

## 26. AIRE DE LONGE / LUNGING AREA

Des aires de longues seront désignées sur le terrain. Il est interdit de longer un cheval à l'extérieur des endroits désignés sous peine d'une amende de 50\$. *Lunging areas will be identified on grounds map. It is forbidden to lunge a horse outside of the designated area. Those who contravene this rule will receive a \$50 fine.*

## SANTÉ, SÉCURITÉ & CIRCULATION/ HEALTH, SECURITY & TRAFFIC

## 27. DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES- TELEPHONE CELLULAIRE/ ELECTRONIC DEVICES, CELLULAR PHONES

Lorsqu'un cavalier est en selle et utilise un dispositif électronique (communication, musique ou autre), il ne doit avoir qu'UNE oreillette en place afin de rester à l'écoute de son environnement pour éviter les incidents ou accidents. De plus, les téléphones cellulaires ne doivent en aucun cas être mis sous le casque protecteur ou être utilisés lorsque le cavalier est en selle. *While mounting, a rider using any electronic device (communication, music, etc, ) MUST only have ONE earplug on to stay alert and prevent any incident or accident. Also, no cellular phones can be stuck/wedge under the helmet or be used while the rider is on his horse*

## 28. MARÉCHAL-FERRANT / SHOW FARRIER

Un maréchal-ferrant est disponible durant le séjour, sur appel. *A farrier is available on call every day*

## 29. VÉTÉRINAIRE / VETERINARIAN

Un vétérinaire sur appel est disponible durant le séjour. *A veterinarian is available on call for the duration of the stay*

## 30. CHIENS / DOGS

Tous les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections jetées à la poubelle. Une amende de 100 \$ sera imposée aux contrevenants

*All dogs must be on a leash, and their droppings disposed of in the garbage. All offenders will incur a \$100 fine.*



# ÉPREUVE COMBINÉE D.C.G.B.-1 24 juin 2018



## 31. STATIONNEMENT/ PARKING

Un plan de stationnement pour les automobiles des participants a été prévu et il y a suffisamment de places de stationnement pour tous. Nous comptons donc sur votre compréhension et votre collaboration pour l'utilisation adéquate des aires de stationnement qui vous ont été assignées.. Le remorquage sera aux frais du propriétaire du véhicule. *A parking plan for participants has been established at each location and we ask your cooperation and understanding in respecting the designated parking areas.. Towing fees will be at the expense of the owner of the vehicle*

## 32. CAMION À CHEVAUX ET REMORQUES

Des aires spéciales de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les camions à chevaux. Vous êtes priés de ne pas laisser vos camions près des écuries, une fois le débarquement effectué. *Special drop-off and parking have been reserved for horses vans. We request that, once you have unloaded, you do not leave your vans and trailers in the stabling areas.*

## 33. ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE / NO SMOKING

Pour réduire les risques d'incendie, il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et à moins de 30 mètres de ceux-ci sauf dans les zones autorisées. *To reduce fire hazards, it is not permitted to smoke inside the buildings, including the indoor arenas and a 30 meter non-smoking zone around them except in designated areas.*

